

SPORTS – SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES CENTRES AQUATIQUES COMMUNAUTAIRES

A partir des données de cadrage, des contextes spécifiques du territoire et de l'analyse des données d'exploitation des piscines existantes, une étude sur la cohérence de l'offre aquatique et les orientations stratégiques pour le territoire est présentée au Conseil communautaire.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

SPORTS – CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE (PLENEUF-VAL-ANDRE) – PROGRAMME TECHNIQUE

Le Conseil communautaire valide le programme technique détaillé relatif à la construction du centre aquatique de Pléneuf-Val-André. Il fixe l'enveloppe financière de cette opération à 7 650 000 € HT (valeur octobre 2019) et autorise le Président ou son représentant à solliciter toutes subventions mobilisables pour ce projet.

SPORTS – CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE (PLENEUF-VAL-ANDRE) – INDEMNISATIONS LIEES A L'ORGANISATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Suite à la validation du programme technique détaillé relatif à la construction d'une piscine à Pléneuf-Val-André, base de la consultation des maîtres d'œuvre, le Conseil communautaire approuve les indemnités suivantes pour le concours de maîtrise d'œuvre :

- 38 000 € HT par candidat non retenu, ayant remis un dossier au niveau « esquisse + »,
- Le paiement des frais de déplacement et de repas des personnalités présentant une qualification professionnelle particulière et désignée pour participer au jury, conformément à l'article R.2162 du Code de la Commande Publique.

SPORTS – PISCINE DE LA TOURELLE (PLEMY) – RAPPORT D'ACTIVITES 2018-2019

La gestion de la piscine de La Tourelle à Plémy a été confiée à la Société Prestalis, par contrat de délégation de service public, pour une durée de cinq années à compter du 1^{er} janvier 2016. Le Conseil communautaire adopte le rapport 2018-2019 sur le bilan d'activité de la piscine.

EAU ASSAINISSEMENT – RAPPORTS 2018 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil communautaire adopte les rapports annuels 2018 sur :

- Le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- Le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Le prix et la qualité du service public d'assainissement individuel.

ENFANCE ET JEUNESSE – BILAN DES ACTIVITES ESTIVALES ENFANCE JEUNESSE 2019 – INFORMATION

Quelques données d'activités des services enfance jeunesse de l'été 2019 (accueil de loisirs 3-11 ans, animations 11-17

ans, camps 7-17 ans) et le dispositif Mission Argent de Poche sont présentés au Conseil communautaire.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

HABITAT – CESSION A COTES D'ARMOR HABITAT – PARCELLE A LAMBALLE-ARMOR (MORIEUX)

Côtes d'Armor Habitat prévoit de réaliser 6 logements locatifs sociaux et réaménager 4 pavillons en Prêt Locatif Usage Social sur la parcelle cadastrée B 1669 à Lamballe-Armor (Morieux). Le Conseil communautaire accepte de résilier le bail emphytéotique en cours et de céder à l'euro symbolique, cette parcelle à Côtes d'Armor Habitat. Les frais d'acte sont à la charge de Côtes d'Armor Habitat.

HABITAT – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2020-2025

Le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH), arrêté le 18 juin 2019, a été transmis aux 38 communes de Lamballe Terre & Mer et au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saint-Brieuc. Au terme du délai de 2 mois, le Conseil communautaire intègre au programme d'actions les remarques et compléments formulés et approuve le projet de PLH ainsi modifié. Il transmet le projet à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor afin qu'il soit soumis à l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE ET EDUCATION CULTURELLE – ADHESION AU DISPOSITIF PASS CULTURE

Le Conseil communautaire adhère au dispositif Pass Culture et l'utilisation de l'application dédiée pour y proposer l'agenda des spectacles du conservatoire, l'inscription aux cours du conservatoire, l'inscription aux stages ouverts aux amateurs.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET MILIEUX NATURELS – EXTENSION DU RESEAU DE BACS D'EQUARRISSAGE REFRIGERES A L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire approuve :

- L'extension du réseau de bacs d'équarrissage réfrigérés à l'ensemble du territoire de Lamballe Terre & Mer,
- L'achat de 5 bacs supplémentaires à disposer sur les communes d'Eréac, Hénon, Jugon-Les-Lacs Commune nouvelle, Plédéliac et Trédaniel,
- Le rachat d'un bac à la commune de Trémeur pour un montant de 4 999 € HT (5 998,80 € TTC).

RESSOURCES HUMAINES – PROTOCOLE D'ACCORD DU DROIT SYNDICAL

Le Conseil communautaire approuve les modalités d'exercice du droit syndical.

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.